



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 28 septembre 2016]

Date de la convocation
22 septembre 2016
Date d'affichage
22 septembre 2016

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 27
Procurations : 4
Votants : 31

Présents : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Dominique BOYER, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Christophe CAUSSE, Dominique HIRISSOU, Chantal TICHIT, *Maires Adjoints*

Lahcene BAAZIZ, Martine VIOLETTE, Pierre COURJAUULT-RADE, Marie-Claire DEGUILHEM, Françoise BONNET, Thierry BODDI, Christian PERO, David AMALRIC, Christelle HARDY, Christelle BIROT, Magali CAMALET, Stéphanie NELATON, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Alain HORTUS, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Marie-Christine BOUTONNET *Conseillers*

Absents et représentés : Monique GUILLE, Bernard BARTHE, Eric PILUDU, Aurélie TREILHOU,

Absents : Philippe PILLEUX, Thomas DOMENECH

N°121 / 2016

Secrétaire de séance : Dominique BOYER

OBJET DE DELIBERATION : Lancement d'une enquête publique en vue du déclassement d'une partie de trottoir sis 23, rue Henri Dunant.

La commune envisage de procéder à l'enquête publique nécessaire au déclassement d'une partie du trottoir sis 23 Rue Henri Dunant en vue de la cession par la Commune à Monsieur Rémy ALIAGA (ou par substitution à toute autre société agissant pour le compte de M. Rémy ALIAGA).

Cette opération est réalisée pour permettre l'aménagement par M.ALIAGA de places de parking pour accueillir la clientèle liée au pôle santé sis à la même adresse. Une partie du trottoir sera laissée au domaine public afin de ne pas bloquer la circulation piétonnière.

Un commissaire enquêteur sera désigné par le Tribunal Administratif de Toulouse afin de procéder à l'enquête publique concernant ce déclassement. Tous les frais relatifs à cette enquête seront à la charge du demandeur.

[Plan annexé.](#)

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le lancement de l'enquête publique concernant l'opération précitée, et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le lancement de l'enquête publique concernant l'opération précitée,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Gaillac, le 29 septembre 2016

Le maire
Patrice GAUSSERAND

- Transmis au représentant de l'Etat le :

- Publié le :

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20160928-121-2016-DE
Date de télétransmission : 30/09/2016
Date de réception préfecture : 30/09/2016